Conditions générales du service ÁrMester

Date d'entrée en vigueur : 15 août 2026
Date d'établissement : 15 août 2026
Dernière modification : 15 août 2026

Table des matières

1. Définitions
2. Le Service
3. Conclusion du Contrat d'abonnement
4. Formules, redevances et facturation
    4.1. Formules
    4.2. Paiement des redevances
    4.3. Remises
5. Conséquences du défaut de paiement
6. Modification du Contrat d'abonnement
7. Suspension du Service ; maintenance
8. Restriction du Service
9. Fin du Contrat d'abonnement
    9.1. Cas de fin du contrat
    9.2. Résiliation ordinaire
    9.3. Résiliation avec effet immédiat
    9.4. Obligations en fin de contrat ; traitement des données
10. Service client, signalement des pannes, traitement des réclamations
11. Disponibilité ; responsabilité
    11.1. Disponibilité
    11.2. Avoir
    11.3. Limitation de responsabilité
12. Traitement des données, sécurité des données
13. Propriété intellectuelle
14. Droits et obligations de l'Abonné
15. Dispositions diverses
    15.1. Droit applicable
    15.2. Confidentialité
    15.3. Notifications

1. Définitions

1.1.1. **Conditions générales (CG)** : les présentes conditions générales, qui fixent les conditions d'utilisation du Service.

1.1.2. **ÁrMester** : le service logiciel de veille tarifaire et d'aide à la tarification développé et exploité par le Prestataire, accessible depuis un navigateur web et fourni selon le modèle SaaS (Software as a Service, logiciel en tant que service) par l'intermédiaire du Site web.

1.1.3. **Formule** : offre de services définie par le Prestataire, dans laquelle celui-ci détermine, de manière cohérente entre elles, les conditions, les limites fonctionnelles et les redevances d'utilisation. Le contenu et les redevances des Formules en vigueur sont indiqués sur le Site web.

1.1.4. **Contrat d'abonnement individuel** : contrat contenant des dispositions particulières relatives à l'Abonné et à l'utilisation du Service, qui s'interprète conjointement avec les CG en vigueur et peut valablement y déroger. Un Contrat d'abonnement individuel est généralement conclu en cas d'utilisation de la Formule sur mesure.

1.1.5. **Abonné particulier** : abonné personne physique.

1.1.6. **Abonné** : toute personne physique ou morale ou toute organisation dépourvue de la personnalité morale qui crée un Compte sur le Site web et utilise le Service.

1.1.7. **Contrat d'abonnement** : le contrat conclu entre l'Abonné et le Prestataire pour l'utilisation du Service, dont le contenu est constitué conjointement par les présentes CG, la Formule choisie et, le cas échéant, le Contrat d'abonnement individuel.

1.1.8. **Partie et Parties** : le Prestataire et l'Abonné, individuellement et conjointement.

1.1.9. **Compte** : le compte utilisateur créé par l'Abonné sur le Site web, par l'intermédiaire duquel le Service est accessible.

1.1.10. **Équipement côté client** : l'équipement nécessaire à l'utilisation conforme du Service, à fournir par l'Abonné : un ordinateur ou tout autre appareil disposant d'un accès à internet et d'un navigateur internet à jour et pris en charge (par exemple Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari, Microsoft Edge).

1.1.11. **Heures ouvrables** : de 9 h 00 à 17 h 00 les Jours ouvrables.

1.1.12. **Jour ouvrable** : les jours de la semaine, à l'exception des jours fériés au sens de l'article 102 de la loi I de 2012 portant Code du travail, compte tenu également de l'organisation du temps de travail applicable à l'année concernée.

1.1.13. **Disponibilité** : le rapport, exprimé en pourcentage, entre la durée effective de service et la durée annuelle totale de fonctionnement. La Disponibilité s'apprécie sur une année civile complète et non sur une fraction d'année.

1.1.14. **Maintenance programmée** : travaux de maintenance effectués par le Prestataire ou pour son compte, qui nécessitent la suspension temporaire du Service.

1.1.15. **Facture** : document émis par voie électronique, propre à permettre l'identification à des fins fiscales, comportant au moins les mentions prévues à l'article 169 de la loi CXXVII de 2007 relative à la taxe sur la valeur ajoutée.

1.1.16. **Équipement côté serveur** : le matériel et les logiciels côté serveur nécessaires au bon fonctionnement du Service, fournis par le Prestataire.

1.1.17. **Redevance de service** : la contrepartie de la fourniture du Service au titre de la Formule choisie ou du Contrat d'abonnement individuel.

1.1.18. **Prestataire** : BerényiSoftware Tanácsadó és Szolgáltató Kft. (siège social : 2724 Újlengyel, Petőfi Sándor utca 48., Hongrie ; numéro d'immatriculation : 13-09-245641, immatriculée par le tribunal chargé du registre du commerce du Tribunal régional des environs de Budapest ; numéro fiscal : 26320353-2-13 ; représentée par : Imre Berényi, gérant ; e-mail : office@berenyisoft.com ; téléphone : +36 21 200 0797).

1.1.19. **Site web du Prestataire (Site web)** : le site web accessible à l'adresse https://www.armester.com.

1.1.20. **Abonné professionnel** : tout abonné qui n'est pas une personne physique, ainsi que toute personne physique qui utilise le Service à des fins relevant de son activité professionnelle indépendante ou de son activité économique.

1.1.21. **Cas de force majeure** : événement imprévisible échappant au contrôle des Parties (notamment : guerre, troubles civils, acte de terrorisme, grève, catastrophe naturelle, panne généralisée d'internet ou d'électricité), dont la survenance n'est pas prévisible et qui ne peut être évité par une intervention humaine.

2. Le Service

2.1.1. En vertu des présentes CG, le Prestataire fournit le logiciel ÁrMester sous forme de service SaaS accessible depuis un navigateur web. Dans le cadre du Service, et dans les limites fonctionnelles de la Formule choisie, l'Abonné peut notamment utiliser les fonctions suivantes :

- (a) tenue d'un catalogue de produits (enregistrement des produits, des catégories, des prix d'achat et de vente) ;
- (b) découverte de concurrents assistée par l'IA : identification des boutiques en ligne concurrentes et des liens produits dans le pays cible choisi par l'Abonné ;
- (c) suivi des prix des concurrents sur la base de données accessibles au public ;
- (d) définition de règles de tarification et calcul automatisé des prix (marge minimale, stratégie de positionnement tarifaire, arrondi) ;
- (e) intégration à des boutiques en ligne (notamment ShopRenter, Unas) au moyen des données d'accès API fournies par l'Abonné.

2.1.2. Le Service peut être utilisé exclusivement en ligne, par l'intermédiaire du Site web. Le Prestataire ne fournit aucune prestation sur site, aucun déplacement ni aucune installation.

2.1.3. La fourniture, l'exploitation et la sécurisation de l'Équipement côté client incombent à l'Abonné et relèvent de sa responsabilité. L'Équipement côté serveur est fourni par le Prestataire.

2.1.4. Le Prestataire est en droit de développer, de modifier et d'étendre en permanence les fonctions du Service, à condition que cela n'affecte pas défavorablement les fonctions essentielles du Service déjà fournies.

3. Conclusion du Contrat d'abonnement

3.1.1. Le Contrat d'abonnement est conclu en ligne, par inscription sur le Site web. Lors de l'inscription, l'Abonné indique son adresse e-mail et son mot de passe et déclare accepter les pré-

sentes CG ainsi que la Politique de confidentialité. En s'inscrivant ou en commençant à utiliser le Service, l'Abonné accepte les dispositions des présentes CG comme obligatoires.

3.1.2. Le Contrat d'abonnement est conclu dès la confirmation de l'inscription par le Prestataire ou dès l'activation du Compte. En cas de Formule payante, le contrat relatif à la Formule entre en vigueur dès la sélection de la Formule et le paiement de la Redevance de service.

3.1.3. Le Contrat d'abonnement conclu en ligne n'est pas considéré comme un contrat écrit ; il n'est pas archivé par le Prestataire et n'est donc pas accessible ultérieurement. La langue du contrat est le hongrois. Le contrat ne se réfère à aucun code de conduite.

3.1.4. L'Abonné est tenu de fournir des données véridiques et exactes lors de l'inscription et lors de la communication de ses données de facturation ; il assume l'entière responsabilité de l'exactitude de ces données. L'Abonné est tenu d'enregistrer toute modification de ses données dans le Compte sans délai, et au plus tard dans les 15 (quinze) jours suivant la modification.

3.1.5. Le Prestataire est en droit de refuser une inscription ou la commande d'une Formule, notamment lorsque l'Abonné a envers le Prestataire une dette échue au titre d'un quelconque rapport juridique, ou lorsque le Prestataire a précédemment résilié le Contrat d'abonnement de l'Abonné pour manquement contractuel.

3.1.6. La Formule sur mesure peut être utilisée sur la base d'un Contrat d'abonnement individuel conclu entre les Parties.

3.1.7. Sauf disposition contraire du Contrat d'abonnement individuel, le Contrat d'abonnement est conclu pour une durée indéterminée. Les différentes périodes d'abonnement payantes (mensuelles ou annuelles) sont régies par le point 4.

4. Formules, redevances et facturation

4.1. Formules

4.1.1. Le Service est disponible selon les Formules suivantes :

- (a) Formule gratuite : disponible sans paiement d'aucune redevance, dans les limites fonctionnelles et quantitatives indiquées sur le Site web ;
- (b) Abonnement mensuel : formule disponible moyennant une Redevance de service payable mensuellement et d'avance ;
- (c) Abonnement annuel : formule disponible moyennant une Redevance de service payable annuellement et d'avance ;
- (d) Formule sur mesure : formule disponible selon le contenu et les redevances déterminés dans un Contrat d'abonnement individuel en fonction des besoins particuliers de l'Abonné.

4.1.2. Le contenu, les limites et les redevances des Formules en vigueur sont indiqués sur le Site web. Les Redevances de service sont affichées sur le Site web en montants bruts, taxe sur la valeur ajoutée comprise.

4.1.3. Le Prestataire est en droit de modifier le contenu et les limites de la Formule gratuite ou de supprimer la Formule gratuite ; les Abonnés concernés en sont informés au moins 15 (quinze) jours à l'avance par e-mail ou sur le Site web.

4.2. Paiement des redevances

4.2.1. La redevance d'abonnement est payable d'avance pour la période d'abonnement concernée. Le paiement s'effectue par carte bancaire en ligne sur le Site web, au moyen du système de

paiement Stripe. Dans le cas de la Formule sur mesure, le paiement peut également s'effectuer par virement bancaire, si le Contrat d'abonnement individuel le prévoit.

4.2.2. L'abonnement mensuel ou annuel est automatiquement reconduit à son expiration pour une nouvelle période de même durée, sauf si l'Abonné résilie l'abonnement dans le Compte avant la fin de la période en cours. En cas de résiliation, le Service peut être utilisé jusqu'à la fin de la période déjà payée ; la Redevance de service déjà versée n'est pas remboursable, sauf disposition légale impérative contraire.

4.2.3. Le Prestataire émet une facture électronique pour la Redevance de service et l'envoie à l'adresse e-mail de facturation indiquée par l'Abonné et/ou la met à disposition dans le Compte. En acceptant les présentes CG, l'Abonné consent à recevoir des factures électroniques.

4.2.4. En cas de paiement par virement bancaire, le délai de paiement de la facture est de 8 (huit) jours calendaires à compter de son émission, sauf disposition contraire du Contrat d'abonnement individuel.

4.2.5. En cas de retard de paiement, l'Abonné est redevable d'intérêts moratoires conformément à la loi V de 2013 portant Code civil.

4.3. Remises

4.3.1. Le Prestataire peut accorder des remises (notamment une remise liée à l'abonnement annuel ou des remises promotionnelles). Les remises sont exclusivement réservées à l'Abonné et ne sont pas cessibles.

5. Conséquences du défaut de paiement

5.1.1. En cas de non-paiement de la Redevance de service exigible (y compris notamment l'échec du débit de la carte et, en cas de paiement par virement bancaire, l'expiration infructueuse du délai de paiement de la facture), le Prestataire invite l'Abonné par e-mail à payer la redevance, en l'avertissant des conséquences juridiques.

5.1.2. Si l'Abonné ne paie pas la redevance dans les 8 (huit) jours suivant l'envoi de la demande de paiement, le Prestataire est en droit :

- (a) de suspendre ou de restreindre l'accès au Service (y compris en désactivant les fonctions payantes du Compte ou en le rétrogradant vers la Formule gratuite), et/ou
- (b) de résilier le Contrat d'abonnement avec effet immédiat et de mettre fin à l'accès de l'Abonné.

5.1.3. La suspension, la restriction ou la résiliation n'affecte pas l'obligation de l'Abonné de payer les redevances déjà échues.

5.1.4. Après la résiliation, les données de l'Abonné sont régies par les dispositions du point 9.4.

6. Modification du Contrat d'abonnement

6.1.1. Les Parties peuvent à tout moment modifier le Contrat d'abonnement individuel d'un commun accord, par écrit.

6.1.2. Le Prestataire est en droit de modifier unilatéralement les CG, les Formules et les Redevances de service, notamment dans les cas suivants :

- (a) modification des redevances ou des conditions contractuelles des prestataires intervenant dans la fourniture du Service (par exemple hébergement, paiement ou fournisseur d'IA) ;

- (b) modification des conditions techniques de fourniture du Service ;
- (c) intention du Prestataire de modifier son portefeuille de services ou le public d'abonnés visé par ses services ;
- (d) modification de la législation applicable à la fourniture du Service ;
- (e) décision d'une autorité compétente concernant le Service qui l'exige ;
- (f) toute autre modification substantielle des circonstances qui le justifie.

6.1.3. Le Prestataire est en droit, une fois par an, d'augmenter unilatéralement les Redevances de service dans la limite de l'indice des prix à la consommation publié par l'Office central hongrois de la statistique pour l'année précédant l'année concernée (indexation sur l'inflation).

6.1.4. Le Prestataire publie sur le Site web une information relative à toute modification unilatérale au moins 15 (quinze) jours avant son entrée en vigueur et en informe par e-mail les Abonnés utilisant une Formule payante. Une modification des redevances n'affecte pas la période déjà payée par l'Abonné ; elle ne s'applique qu'à compter de la période d'abonnement suivante.

6.1.5. Si l'Abonné n'accepte pas la modification, il est en droit de résilier le Contrat d'abonnement avec effet à la date d'entrée en vigueur de la modification, à tout moment jusqu'à cette entrée en vigueur. La poursuite de l'utilisation du Service après l'entrée en vigueur de la modification vaut acceptation de celle-ci.

6.1.6. Le délai de préavis de 15 (quinze) jours ne s'applique pas lorsque la modification est rendue nécessaire par l'introduction d'un nouveau service ou d'une nouvelle fonction et n'affecte pas les conditions des services déjà fournis, ou lorsque la modification a pour seul effet de réduire une redevance.

6.1.7. Dans l'exercice de son droit de modification unilatérale, le Prestataire est tenu de respecter la législation applicable, notamment les dispositions du Code civil relatives aux clauses abusives des conditions générales.

7. Suspension du Service ; maintenance

7.1.1. Lorsque la fourniture du Service est temporairement empêchée, le Service est suspendu. La suspension n'affecte pas la continuité du rapport juridique.

7.1.2. Le Service peut être suspendu :

- (a) moyennant information préalable des Abonnés au moins 3 (trois) jours calendaires à l'avance, en raison de la transformation, de la rénovation, de la mise à jour, du remplacement ou de la maintenance du système, cette suspension ne pouvant excéder 1 (un) jour par mois civil ;
- (b) en raison d'une maintenance programmée effectuée afin de préserver l'intégrité du système, que le Prestataire est en droit de réaliser sans préavis dans une fenêtre de maintenance comprise entre 22 h 00 et 6 h 00 ;
- (c) pour toute autre cause imprévisible pour le Prestataire.

7.1.3. Si la suspension intervient pour une cause relevant du contrôle du Prestataire et que sa durée excède la mesure admise au titre de la Disponibilité, l'Abonné n'est redevable d'aucune redevance pour la durée de la suspension et a droit à l'avoir prévu au point 11.2.

7.1.4. Aucune des Parties n'est responsable de l'inexécution, de l'exécution défectueuse ou de l'exécution tardive de ses obligations au titre du Contrat d'abonnement lorsqu'elle est causée par un Cas de force majeure. La Partie concernée est tenue d'informer sans délai l'autre Partie de la survenance et de la durée prévisible du Cas de force majeure. Pendant la durée du Cas de

force majeure, le Contrat d'abonnement est suspendu dans la mesure où son exécution est rendue impossible par le Cas de force majeure.

8. Restriction du Service

8.1.1. Le Prestataire est en droit de restreindre ou de suspendre l'utilisation du Service, ou d'en réduire la qualité ou d'autres caractéristiques, si :

- (a) l'Abonné est en défaut de paiement au sens du point 5 ;
- (b) l'Abonné entrave ou compromet le bon fonctionnement du système du Prestataire (notamment : attaques par déni de service ou autres attaques, utilisation automatisée du système contraire à sa destination) ;
- (c) l'Abonné introduit un contenu illicite dans le Service ou utilise le Service de manière illicite ou à des fins illicites ;
- (d) l'Abonné a dépassé les limites quantitatives fixées dans la Formule ;
- (e) au vu des données disponibles, il est probable que l'Abonné a induit le Prestataire en erreur sur une circonstance essentielle, notamment ses données personnelles ou les données de sa société, en vue de conclure le contrat ou d'utiliser le Service.

8.1.2. Le Prestataire lève la restriction dans un délai maximal de 48 heures si l'Abonné en supprime la cause et que le Prestataire en a connaissance de manière crédible.

8.1.3. L'Abonné n'a droit à aucun avoir sur les redevances pour la durée de la restriction.

9. Fin du Contrat d'abonnement

9.1. Cas de fin du contrat

9.1.1. Le Contrat d'abonnement prend fin :

- (a) en cas de dissolution du Prestataire sans successeur juridique ; dans ce cas, le Prestataire en informe l'Abonné au moins 30 (trente) jours avant la date prévue de la dissolution ;
- (b) en cas de dissolution de l'Abonné sans successeur juridique, ou en cas de décès d'un Abonné particulier ;
- (c) d'un commun accord des Parties ;
- (d) par résiliation ordinaire ou par résiliation avec effet immédiat ;
- (e) en cas de suppression du Compte par l'Abonné (point 9.2.2).

9.2. Résiliation ordinaire

9.2.1. Chacune des Parties peut résilier sans motif un Contrat d'abonnement à durée indéterminée. Le délai de préavis applicable au Prestataire est de 30 (trente) jours. L'Abonné peut résilier un abonnement payant avec effet à la fin de la période d'abonnement en cours, conformément au point 4.2.2.

9.2.2. L'Abonné peut à tout moment supprimer son Compte avec effet immédiat, au moyen de la fonction « Supprimer le compte et les données » disponible dans le Compte. La suppression est irréversible et entraîne la fin du Contrat d'abonnement. La Redevance de service déjà versée n'est pas remboursable, sauf disposition légale impérative contraire.

9.3. Résiliation avec effet immédiat

9.3.1. L'Abonné est en droit de résilier le Contrat d'abonnement avec effet immédiat si le Prestataire ne remédie pas, dans les 15 (quinze) jours, à un manquement contractuel substantiel et répété, malgré la mise en demeure écrite de l'Abonné.

9.3.2. Le Prestataire est en droit de résilier le Contrat d'abonnement avec effet immédiat si :

- (a) l'Abonné manque de manière substantielle au Contrat d'abonnement (est substantiel le manquement au regard duquel on ne saurait raisonnablement attendre du Prestataire qu'il maintienne le Contrat d'abonnement) ;
- (b) l'Abonné ne remédie pas à tout autre manquement contractuel dans les 15 (quinze) jours suivant la mise en demeure du Prestataire à cet effet ;
- (c) l'Abonné entrave ou compromet le bon fonctionnement du système du Prestataire et ne cesse pas ce comportement dans les 3 (trois) jours suivant une mise en demeure l'avertissant des conséquences juridiques ;
- (d) l'Abonné utilise le Service de manière illicite ou à des fins illicites ;
- (e) l'Abonné ne règle pas la redevance exigible dans les 8 (huit) jours suivant l'envoi d'une demande de paiement l'avertissant des conséquences juridiques (point 5).

9.3.3. Le Prestataire notifie la résiliation par écrit, par courrier électronique adressé à l'adresse e-mail de l'Abonné, en indiquant le motif de la résiliation et la date d'expiration du délai de préavis.

9.4. Obligations en fin de contrat ; traitement des données

9.4.1. La fin du Contrat d'abonnement, pour quelque cause que ce soit, ne libère pas l'Abonné du paiement des redevances dues jusqu'à la fin du contrat.

9.4.2. Pendant 15 (quinze) jours à compter de la date de fin du Contrat d'abonnement, le Prestataire permet à l'Abonné d'exporter les données enregistrées dans le Service (notamment la liste des produits), sauf lorsque le contrat a pris fin par la suppression immédiate du Compte par l'Abonné. À l'expiration de ce délai, le Prestataire supprime les données enregistrées par l'Abonné.

9.4.3. La durée du traitement et l'effacement des données à caractère personnel sont régis par les dispositions de la Politique de confidentialité.

10. Service client, signalement des pannes, traitement des réclamations

10.1.1. Le service client du Prestataire est joignable par le menu « Contact » du Site web ainsi qu'aux coordonnées suivantes : e-mail : office@berenyisoft.com ; téléphone : +36 21 200 0797. Le service client est disponible pendant les Heures ouvrables.

10.1.2. L'Abonné peut signaler les pannes relatives au Service aux coordonnées indiquées au point 10.1.1. Le Prestataire enregistre le signalement de la panne et engage sans délai la recherche et l'élimination de la panne. Le Prestataire conserve les données relatives au signalement de la panne et à son élimination pendant au moins 1 (un) an à compter de l'élimination de la panne.

10.1.3. Sur la base de ses recherches, le Prestataire informe l'Abonné que la panne n'a pas pu être constatée ou résulte d'une cause relevant du contrôle de l'Abonné, que la panne a été éliminée, ou qu'il ne peut s'engager à réparer la panne de manière temporaire ou définitive.

10.1.4. L'Abonné peut adresser par écrit au Prestataire ses réclamations et ses contestations de redevances relatives au Service. Le Prestataire enregistre et examine la réclamation et informe l'Abonné par écrit de son résultat dans les 30 (trente) jours suivant sa présentation. Le Prestataire est tenu de motiver le rejet d'une réclamation. La contestation d'une redevance n'a pas d'incidence sur le délai de paiement.

10.1.5. Si le Prestataire fait droit à la contestation de la redevance, il porte la différence de redevance et les intérêts correspondants au crédit du compte de l'Abonné lors du règlement suivant, ou les verse à l'Abonné en une seule fois.

10.1.6. L'Abonné ayant la qualité de consommateur peut s'adresser aux organismes suivants pour résoudre un litige relatif au Service :

- (a) en matière de protection des consommateurs, à l'office gouvernemental de comitat (de la capitale) territorialement compétent agissant en qualité d'autorité de protection des consommateurs ;
- (b) à la commission de conciliation compétente selon son lieu de résidence ou de séjour ; la commission compétente selon le siège social du Prestataire est la Commission de conciliation du comitat de Pest (Pest Vármegyei Békéltető Testület) ;
- (c) aux juridictions.

11. Disponibilité ; responsabilité

11.1. Disponibilité

11.1.1. Le Prestataire s'engage à assurer une Disponibilité annuelle du Service de 99 %. La Maintenance programmée, les Cas de force majeure et les interruptions imputables à des causes relevant du contrôle de l'Abonné ne sont pas pris en compte dans le calcul de la Disponibilité.

11.2. Avoir

11.2.1. L'avoir est calculé sur la base du nombre de jours de retard. Est un jour de retard tout jour au cours duquel le Service ne peut être utilisé, pour des raisons imputables au Prestataire, au-delà de la durée admise au titre de la Disponibilité. Le montant de l'avoir pour chaque jour de retard correspond au montant journalier, calculé au prorata, de la Redevance de service payée par l'Abonné pour la période concernée.

11.2.2. Au-delà de l'avoir, le Prestataire n'assume aucune autre responsabilité financière (manque à gagner, autres frais) au titre de l'interruption du Service.

11.3. Limitation de responsabilité

11.3.1. Le Service collecte de manière automatisée les prix des concurrents à partir de sources accessibles au public, et la découverte de concurrents assistée par l'IA repose sur une technologie probabiliste. Le Prestataire ne garantit pas l'exhaustivité, l'exactitude ni l'actualité des boutiques en ligne concurrentes, des liens produits et des prix découverts.

11.3.2. L'application des prix et des suggestions de prix calculés par le Service, y compris la synchronisation des prix avec la boutique en ligne, relève dans tous les cas de la décision de l'Abonné, à ses propres risques commerciaux. L'Abonné est responsable du contenu des règles de tarification qu'il définit, des prix générés sur leur base, ainsi que de l'affichage et de la conformité légale des prix dans sa boutique en ligne (y compris notamment les règles de protection des consommateurs relatives à l'indication des prix).

11.3.3. Le Prestataire n'est pas responsable des conséquences découlant d'erreurs ou de lacunes dans les données fournies par l'Abonné (notamment : prix d'achat, taux de TVA, données d'accès API), ni des pannes et interruptions survenant dans les systèmes de prestataires tiers (notamment : plateformes de boutiques en ligne, prestataire de paiement).

11.3.4. La responsabilité du Prestataire pour les dommages causés par un manquement contractuel, à l'exception des manquements commis intentionnellement ou ayant porté atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé humaines, est limitée au montant de la Redevance de service versée par l'Abonné au Prestataire au cours des 3 (trois) mois précédant le fait générateur du dommage. Les Parties constatent que le montant de la Redevance de service a été fixé en tenant compte de cette limitation de responsabilité.

11.3.5. Le Prestataire n'est pas responsable des atteintes ou dommages causés par un contenu illicite téléversé dans le Service ou transmis par son intermédiaire par l'Abonné. Le Prestataire n'est pas tenu de contrôler, au préalable ou de manière régulière, le contenu des données enregistrées par l'Abonné, mais il est en droit de les contrôler en cas de soupçon de violation de droits ou de manquement contractuel.

12. Traitement des données, sécurité des données

12.1.1. Le Prestataire a la qualité de responsable du traitement à l'égard des données à caractère personnel traitées dans le cadre du Contrat d'abonnement. Les conditions détaillées du traitement des données à caractère personnel, notamment les finalités, les bases juridiques et la durée du traitement, les sous-traitants auxquels il est fait appel et les droits des personnes concernées, sont énoncées dans la Politique de confidentialité disponible sur le Site web.

12.1.2. Le Prestataire protège les données à caractère personnel par des mesures techniques et organisationnelles garantissant un niveau de protection adapté à la nature des données traitées et aux risques du traitement. Le Prestataire effectue régulièrement des copies de sauvegarde des données relevant du Service, les traite de manière confidentielle et les utilise exclusivement pour remédier aux pertes de données résultant d'un dysfonctionnement.

12.1.3. Le Prestataire ne peut accéder au contenu des données enregistrées par l'Abonné dans le Service que dans la mesure nécessaire à l'exécution du Service.

12.1.4. Le Prestataire est tenu de communiquer des données aux autorités compétentes (notamment : services de sécurité nationale, autorités d'enquête, juridictions) dans les cas et selon les modalités prévus par la loi.

12.1.5. Aux fins du recouvrement des créances de l'Abonné non réglées dans les délais, le Prestataire est en droit de transmettre à un tiers exclusivement les données nécessaires au recouvrement ; ce tiers ne conserve les données transmises que jusqu'au règlement de la créance.

13. Propriété intellectuelle

13.1.1. La Propriété intellectuelle du Prestataire comprend le logiciel ÁrMester et l'ensemble de ses éléments, les logiciels, technologies, algorithmes, savoir-faire, conceptions et documentations développés ou utilisés par le Prestataire, ainsi que les secrets d'affaires du Prestataire.

13.1.2. Le Contrat d'abonnement confère à l'Abonné un droit non exclusif et non cessible d'utiliser le Service conformément à sa destination ; il ne confère aucun autre droit ni titre sur la Propriété intellectuelle du Prestataire. L'Abonné ne peut pas :

- (a) louer, prêter ou céder à un tiers la Propriété intellectuelle du Prestataire, la copier ou la distribuer ;
- (b) la modifier, la traduire ou en faire de l'ingénierie inverse, la décompiler ou la désassembler, ni tenter d'en obtenir le code source ;
- (c) l'utiliser pour développer un produit ou un service concurrent ;
- (d) supprimer ou modifier toute mention de droit d'auteur, de marque ou toute autre mention de propriété qui y figure.

13.1.3. Le Prestataire est en droit de modifier, de corriger et de développer unilatéralement le logiciel nécessaire à la fourniture du Service lorsque cela est nécessaire à la maintenance ou à l'amélioration du niveau de service.

13.1.4. Les données et informations saisies, enregistrées ou téléversées par l'Abonné dans le Service constituent la propriété ou la propriété intellectuelle de l'Abonné, sauf disposition légale ou contractuelle contraire.

14. Droits et obligations de l'Abonné

14.1.1. L'Abonné est en droit d'utiliser le Service dans les limites de la Formule choisie et d'exporter les données enregistrées dans le Service pendant la durée du Contrat d'abonnement ainsi que dans le délai prévu au point 9.4.2.

14.1.2. L'Abonné est tenu d'utiliser le Service conformément à sa destination. L'Abonné est responsable de toutes les activités exercées par l'intermédiaire de son Compte.

14.1.3. Le mot de passe de l'Abonné permet d'accéder à son Compte ; la confidentialité du mot de passe relève de la responsabilité de l'Abonné. Le partage du Compte ou du Service avec des utilisateurs non autorisés n'est pas permis.

14.1.4. L'Abonné garantit qu'il est en droit de disposer des données d'accès API fournies pour l'intégration à la boutique en ligne et que leur utilisation dans le cadre du Service ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers.

14.1.5. L'Abonné ne peut utiliser le Service à aucune fin illicite ; en particulier, il ne peut l'utiliser pour adopter un comportement contraire au droit de la concurrence (notamment aux dispositions de la loi LVII de 1996 relative à l'interdiction des pratiques commerciales déloyales et des restrictions de concurrence), tel qu'une entente sur les prix ou des pratiques concertées entre concurrents.

14.1.6. L'Abonné ne peut céder à un tiers les droits qu'il tient du Contrat d'abonnement sans le consentement écrit préalable du Prestataire.

15. Dispositions diverses

15.1. Droit applicable

15.1.1. Le Contrat d'abonnement et toutes les questions qu'il ne règle pas sont régis par le droit hongrois, notamment par la loi V de 2013 portant Code civil, la loi CVIII de 2001 relative aux services de commerce électronique et la loi LXXVI de 1999 relative au droit d'auteur.

15.1.2. Les Parties s'efforcent en premier lieu de régler leurs litiges à l'amiable. À défaut, pour les litiges avec un Abonné professionnel, les Parties conviennent, selon la compétence matérielle, de la compétence exclusive du Tribunal régional des environs de Budapest (Budapest Környéki Törvényszék) ou du Tribunal d'arrondissement de Dabas (Dabasi Járásbíróság).

Pour les Abonnés ayant la qualité de consommateur, les règles générales de compétence s'appliquent.

15.2. Confidentialité

15.2.1. Les Parties s'engagent à ne divulguer à aucun tiers, sans le consentement écrit préalable de la Partie concernée, les informations techniques, économiques ou commerciales relatives à l'autre Partie obtenues dans le cadre de leur relation juridique, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la divulgation accidentelle de ces informations. L'obligation de confidentialité survit à la fin du Contrat d'abonnement.

15.3. Notifications

15.3.1. Le principal moyen de communication entre les Parties est la voie électronique : les messages sont envoyés à l'adresse office@berenyisoft.com s'agissant du Prestataire, et à l'adresse e-mail indiquée dans le Compte s'agissant de l'Abonné.

15.3.2. Une notification envoyée par e-mail est réputée remise le jour ouvrable suivant son envoi. Un envoi postal avec accusé de réception est réputé remis à la date figurant sur l'accusé de réception ou à la date de la tentative de remise, y compris lorsqu'il est retourné avec la mention « non réclamé », « refusé » ou toute mention de contenu équivalent.

15.3.3. Lorsque la notification porte sur une modification des présentes CG, le Prestataire satisfait à son obligation d'information par la publication sur le Site web et par la notification par e-mail prévue au point 6.1.4.

15.3.4. Si une disposition des présentes CG s'avère nulle, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.